

AVIS.—(Suite).

III

Le Propagateur est devenu en 1887 une revue périodique mensuelle. Nous nous sommes engagés dès lors à servir tous les mois à nos lecteurs un fascicule contenant 12 pages de matière, et cela pour la modique somme de 20 sous par année, payable d'avance : c'est vraiment si peu que personne à coup sûr ne nous reprochera d'être trop exigeant.

D'après le conseil de nos amis, nous avons depuis modifié ce premier dessein. Sans renoncer en principe à la publication mensuelle, nous réunirons, jusqu'à nouvel ordre, en un seul livret de 36 pages les livraisons de trois mois consécutifs : nous épargnerons ainsi les redites ennuyeuses de 8 pages de couverture, et notre revue y gagnera beaucoup au point de vue de l'abondance de matière, si elle y perd quelque chose à celui de l'attrait de la nouveauté. L'abonnement au *Propagateur* demeure payable d'avance et court de janvier à janvier, comme en 1887. Nous distribuerons nos livrets par la malle directement, à chacun de nos abonnés ou par l'intermédiaire de nos zélateurs et zélatrices, conformément au désir qu'on nous aura exprimé à ce sujet.

IV

Nous comptons sur le zèle bienveillant des personnes dévouées au culte de sainte Philomène pour l'extension de notre œuvre par une augmentation rapide du nombre de nos abonnés. Comme par le passé nous donnerons invariablement le onzième abonnement à toute personne qui nous enverra, avec le montant de six abonnements, une liste correcte des adresses des nouveaux souscripteurs.

V

Le prix des abonnements doit être payé autant que possible en billets de banque ou en timbres poste canadien de 1, 2, 3 centins. On est prié d'enregistrer toute lettre contenant des valeurs ou de nous adresser des mandats sur la poste, payables au bureau central de Québec.